



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Délégation de signature à Monsieur David PENETTICOBRA, Conseiller Municipal Délégué

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2022 déléguant à Monsieur David PENETTICOBRA les fonctions suivantes :

- Le suivi des dossiers d'assurance
- L'expertise des bâtiments communaux

Considérant que la ville de Loison-sous-Lens est opposée dans un litige dont est actuellement saisi le Tribunal Administratif de Lille.

Que ce litige concerne de multiples malfaçons dans la réhabilitation et l'extension du complexe Maurice CARIDROIT.

Qu'à cet effet, une médiation judiciaire que les parties au litige ont acceptée, a lieu le 28 août 2025 au Cabinet SPPS Avocats, 44 avenue du Peuple Belge à Lille, avec Maître Alban POISSONNIER.

Qu'à cette occasion, le contrat de médiation sera signé entre toute les parties.

Vu l'indisponibilité de Monsieur le Maire à la date indiquée,

ARRÊTE

Article 1 : Il est délégué à **Monsieur David PENETTICOBRA, Conseiller Municipal Délégué**, la représentation de la Commune de Loison-sous-Lens à la réunion de médiation le jeudi 28 août 2025 à 14h00 au Cabinet SPPS AVOCATS - 44 Avenue du Peuple Belge à Lille ainsi que la signature du contrat de médiation.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télécours accessible sur le site internet www.telercours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Loison-sous-Lens, le 14 août 2025.



Le Maire,

Daniel KRUSZKA